



Rapport sur les comptabilités séparées 2025



BEKB

BCBE

Publication des fonds propres et des liquidités (Bâle III final)

Rapport en vertu de l'ordonnance de la FINMA sur les
obligations des banques et des maisons de titres
en matière de publication (OPub-FINMA)

Impressum

Banque Cantonale Bernoise SA
Place Fédérale 8
Case postale
3001 Berne
www.bcbe.ch

Contact

031 666 18 85
bcbe@bcbe.ch

Rédaction du Rapport de gestion

Barbara Nyfeler, Eveline Wittwer

Rédaction du Rapport de développement durable

Andreas Baumann, Manuela Leuzinger

Rédaction du Rapport sur les comptabilités séparées

Eveline Wittwer, Siegfried Michel

Traduction

Christelle Mathys, Christine Murbach

Concept et design

NeidhartSchön SA

Photographie

Diaz Guler (BCBE), Haldelain Sàrl

Couverture

Marco Klopfenstein, coach financier

© Mars 2026
Banque Cantonale Bernoise SA

Publié le 17 mars 2026

Introduction et modifications importantes

Les informations ci-après, au 31 décembre 2025, sont fournies conformément aux exigences de l'ordonnance sur les fonds propres (OFR) et de l'ordonnance de la FINMA sur les obligations des banques et des maisons de titres en matière de publication (OPub-FINMA).

En raison de l'application des normes finales de Bâle III (Bâle III final), certains tableaux en matière de publication ont été modifiés et d'autres ajoutés dans l'OPub-FINMA, par rapport à la Circulaire 2016/1 « Publication — banques ». En conformité avec les dispositions transitoires prévues dans l'OPub-FINMA, les informations comparatives qui se rapportent à des jours de référence antérieurs au 1^{er} janvier 2025 s'appuient sur le droit applicable au jour de référence.

Approches pour le calcul des exigences de fonds propres basées sur les risques

La banque dispose de plusieurs approches pour calculer les exigences de fonds propres basées sur les risques. La BCBE utilise les approches suivantes :

Catégories de risques	Approche
Risque de crédit	Approche standard (AS-BRI)
Risque de crédit de contrepartie	Approche standard (SA-CCR)
Ajustements de la valeur de crédit pour les dérivés et les opérations de financement de titres (CVA)	Approche de base (BA-CVA)
Risques de marché	Approche standard simplifiée (SA-MR simplifiée)
Risques opérationnels	Approche standardisée pour le risque opérationnel (SA-OpRisk)

Modifications importantes

Les normes finales de Bâle III sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2025. Leur application a entraîné des modifications des approches servant à calculer les fonds propres exigés. La BCBE recourt désormais à l'approche standard pour le calcul des équivalents-crédit des dérivés (SA-CCR).

Liste des tableaux

Référence	Dénomination des tableaux	Page
KM1	Chiffres-clés essentiels prudentiels	7
OVA	Approche de la banque en matière de gestion des risques	8
OV1	Aperçu des positions pondérées en fonction des risques	10
CCA ¹	Caractéristiques principales des fonds propres pris en compte et d'autres instruments avec <i>total loss absorbing capacity</i> (TLAC)	—
CC1	Présentation des fonds propres pris en compte	11
CC2 ²	Réconciliation du bilan par rapport aux fonds propres pris en compte	—
LIA	Explication des différences entre les valeurs comptables et les valeurs prudentielles	12
LI1 ²	Réconciliation entre les valeurs comptables et les valeurs prudentielles	13
LI2	Présentation des différences entre les valeurs prudentielles et les valeurs comptables selon les comptes annuels ou comptes consolidés	15
PV1	Évaluation prudente	16
ENC	Actifs grevés et non grevés	17
CRA	Risque de crédit : indications générales	18
CR1	Risque de crédit : qualité de crédit des actifs	19
CR2	Risque de crédit : modifications dans les portefeuilles de créances et de titres de créance en défaut	20
CRB	Risque de crédit : indications supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs	21
CRC	Risque de crédit : indications sur les techniques d'atténuation du risque	23
CR3	Risque de crédit : vue d'ensemble des techniques d'atténuation du risque	24
CRD	Risque de crédit : indications sur l'utilisation de notations externes selon l'AS-BRI	25
CR4	Risque de crédit : positions et effets de l'atténuation du risque de crédit selon l'AS-BRI	26
CR5	Risque de crédit : positions par classes de positions et pondération en fonction des risques selon l'AS-BRI	27
CCRA	Risque de crédit de contrepartie : indications générales	29
CCR3	Risque de crédit de contrepartie : positions par classes de positions et pondération en fonction des risques selon l'AS-BRI	30
CCR5	Risque de crédit de contrepartie : composition des sûretés pour les positions exposées au risque de crédit de contrepartie	31
CCR8	Risque de crédit de contrepartie : positions envers les contreparties centrales (CCP)	32
MRA	Risques de marché : indications générales	33
MR3	Risques de marché : fonds propres minimaux selon l'approche standard simple	34
CVAA	Risque de CVA : indications qualitatives générales sur la gestion des risques de CVA	35
CVA1	Risque de CVA : approche de base réduite (BA-CVA)	36
ORA	Risques opérationnels : indications qualitatives sur la gestion des risques opérationnels	37
OR2	Risques opérationnels : indicateur d'activité et sous-composantes	38
OR3	Risques opérationnels : fonds propres minimaux	39
IRRBBA	Risques de taux d'intérêt : objectifs et directives pour la gestion du risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire	40
IRRBBA1	Risques de taux d'intérêt : informations quantitatives sur la structure des positions et la redéfinition des taux d'intérêt	43
IRRB1	Risques de taux d'intérêt : informations quantitatives sur la valeur actuelle et la valeur de rendement	44
LR1	Ratio de levier (<i>leverage ratio</i>) : réconciliation entre les actifs au bilan et l'engagement total	45
LR2	Ratio de levier (<i>leverage ratio</i>) : présentation détaillée	46
LIQA	Liquidités : gestion des risques de liquidités	47
LIQ1	Liquidités : informations relatives au ratio de liquidités à court terme (<i>liquidity coverage ratio</i> , LCR)	48
LIQ2	Liquidités : informations relatives au ratio de financement (<i>net stable funding ratio</i> , NSFR)	51

Annexe 4	Publication sur la gouvernance d'entreprise	55
----------	---	----

¹ Cf. tableau [bcb.ch/instrumentsdefondspropres](https://www.bcb.ch/instrumentsdefondspropres)

² Le tableau CC2 a été intégré dans le tableau LI1.

Chiffres-clés essentiels prudentiels (KM1)

(en milliers de francs)

		a	c	e
		31.12.2025	30.06.2025	31.12.2024
Fonds propres pris en compte				
1	Fonds propres de base durs (CET1)	2 954 480	2 896 756	2 875 338
2	Fonds propres de base (Tier 1)	2 954 480	2 896 756	2 875 338
3	Fonds propres totaux	3 294 883	3 240 835	3 231 533
Positions pondérées en fonction des risques (RWA)				
4	RWA	16 159 205	15 661 491	16 658 058
Ratios de fonds propres basés sur les risques (en % des RWA)				
5	Ratio CET1 (%)	18,28	18,50	17,26
6	Ratio de fonds propres de base (%)	18,28	18,50	17,26
7	Ratio de fonds propres totaux (%)	20,39	20,69	19,40
Exigences relatives aux volants de CET1 (% des RWA)				
8	Volant de fonds propres selon les normes minimales de Bâle (2,5 %)	2,50	2,50	2,50
11	Ensemble des exigences de volants en qualité CET1 (%)	2,50	2,50	2,50
12	CET1 disponibles afin de satisfaire aux exigences de volants (ligne 11) après déduction des CET1 affectés à la couverture des exigences minimales et le cas échéant à la couverture des exigences en matière de capacité totale d'absorption des pertes (<i>total loss absorbing capacity</i> , TLAC) (%)	12,28	12,50	11,26
Ratios-cibles de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFR (en % des RWA)				
12a	Volant de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFR (%)	4,00	4,00	4,00
12b	Volants anticycliques (art. 44a OFR) (%)	1,46	1,46	1,37
12c	Ratio-cible en CET1 (%) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	9,26	9,26	9,17
12d	Ratio-cible en Tier 1 (%) selon l'annexe 8 de l'OFR, majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	11,06	11,06	10,97
12e	Ratio-cible du capital total (%) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	13,46	13,46	13,37
Ratio de levier selon les normes minimales de Bâle				
13	Engagement total (LRD) (CHF)	44 413 251	43 315 639	41 683 305
14	Ratio de levier, exprimé en Tier 1, en % du LRD, y compris les répercussions d'une exception provisoire des avoirs de banques centrales	6,65	6,69	6,90
14e	Fonds propres minimaux (art. 42 OFR) La plus grande valeur entre : - les fonds propres minimaux selon l'art. 42, al. 1, let. a et b, OFR (3 % LRD respectivement 8 % RWA) ; - le capital minimum de 10 millions de francs (art. 15 OB) pour les banques et de 1,5 million de francs (art. 69, al. 1, OEFin) pour les maisons de titres.	1 332 398	1 299 469	
Ratio de liquidités à court terme (<i>liquidity coverage ratio</i>, LCR)				
15	Numérateur du LCR : somme des actifs liquides de haute qualité (CHF)	7 010 670	7 052 429	5 629 215
16	Dénominateur du LCR : somme nette des sorties de trésorerie (CHF)	4 940 836	4 883 510	3 739 385
17	LCR (%)	141,9	144,4	150,5
Ratio de financement (<i>net stable funding ratio</i>, NSFR)				
18	Financement stable disponible (CHF)	35 940 661	35 153 965	34 106 451
19	Financement stable nécessaire (CHF)	25 083 148	24 575 008	22 925 586
20	NSFR (%)	143,3	143,0	148,8

Approche de la banque en matière de gestion des risques (OVA)

Rapport entre modèle d'affaires et profil de risque

Les indications relatives au profil de risque de la BCBE ainsi qu'au rapport entre celui-ci et le modèle d'affaires sont exposées dans le Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Principes fondamentaux de la politique de risque. Les compétences se rapportant à la définition et à l'application du profil de risque visé, ainsi que le reporting idoine sont, quant à eux, détaillés dans le Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Compétences. Les risques associés au modèle d'affaires sont abordés dans le Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Catégories de risques.

Gouvernance du risque

Les compétences et les responsabilités à l'échelon du Conseil d'administration et de la Direction générale sont décrites dans le Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Compétences. Le rôle de l'unité organisationnelle Gestion des risques est exposé dans le Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Gestion des risques.

L'unité Gestion des risques est indépendante. Sur le plan organisationnel, elle est séparée des unités de la banque dont les activités sous-tendent la prise de risques. En principe, les niveaux de compétence au sein de la structure organisationnelle sont les suivants :

- **approbation des risques** : le Conseil d'administration ;
- **prise de risques** : en premier lieu la Direction générale, qui peut déléguer des compétences à l'unité organisationnelle correspondante ;
- **contrôle des risques** : en principe les instances concernées (première ligne de défense, SCI) ainsi que les unités organisationnelles Gestion des risques et Compliance (deuxième ligne de défense).

En ce qui concerne la gestion des risques, la BCBE est organisée selon le modèle des « trois lignes de défense ». La structure hiérarchique opérationnelle représente la première ligne de défense. Elle est responsable de l'organisation adéquate des processus de gestion, y compris de la définition et de l'exécution des activités de contrôle (système de contrôle interne [SCI]) et de l'évaluation des risques qui y sont liées. Les fonctions de gestion des risques et de compliance constituent la deuxième ligne de défense. Grâce aux contrôles qu'il effectue, l'organe de révision interne fait office de troisième ligne de défense. Il est indépendant de la Direction générale.

Canaux utilisés pour communiquer la culture de risque au sein de la banque

Un code de conduite et des normes de conduite sont ancrés dans la stratégie et les principes de la BCBE et sont publiés sur le site Internet de cette dernière.

Informations complémentaires sur

bcbe.ch/strategie

bcbe.ch/standardsdeservice

En outre, la banque édicte et applique des règlements et des directives. Des échanges d'informations ont lieu régulièrement entre les première et deuxième lignes de défense (Gestion des risques et Compliance), conformément à des processus spécifiques. Le Conseil

d'administration et la Direction générale font part aux collaborateurs de la politique de risque définie, lors de séances d'information ou au moyen de bulletins d'information publiés sur intranet ou envoyés par courriel.

Portée et caractéristiques principales des systèmes de mesure des risques

Des informations détaillées sur l'évaluation des risques se trouvent dans le Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Évaluation du risque selon l'art. 961c, al. 2, ch. 2 CO.

Le système de mesure des risques est constitué d'étalons de mesure des risques et de limites correspondantes. En fonction du domaine d'application, il sera recouru à des indicateurs ou, dans la mesure du possible, à des mesures quantitatives du risque.

- **Indicateurs :** mesures de comptage liées à la fréquence et à l'ampleur des dommages. Elles sont généralement utilisées dans le domaine des risques opérationnels.
- **Mesures quantitatives du risque :** mesures liées directement aux monnaies (volumes, positions pondérées par le risque [RWA], volatilité, pertes attendues, etc.). Elles sont généralement utilisées dans le domaine des risques financiers purs.

Des informations complémentaires sur les systèmes de mesure spécifiques aux risques sont fournies dans le Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Catégories de risques.

Description des processus dédiés au reporting des risques

Le cadre de propension au risque (*risk appetite framework*) renseigne sur l'ensemble des risques pour la banque qui sont consignés dans le rapport « Contrôle des risques ». Ce dernier est soumis annuellement au Conseil d'administration et semestriellement au comité d'audit et des risques et à la Direction générale. En vertu de la Circulaire FINMA 2017/1 « Gouvernance d'entreprise – banques », l'établissement de ce rapport incombe à l'unité organisationnelle Gestion des risques (Contrôle des risques). L'épuisement de la tolérance au risque (Conseil d'administration) et du budget de risque (Direction générale) fait l'objet d'un rapport trimestriel.

Informations qualitatives sur les tests de résistance

Les tests de résistance employés sont abordés dans le Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Gestion des risques.

La BCBE effectue des tests de résistance pour déterminer tous les risques financiers (et en particulier les risques de crédit, les risques de taux et les risques de marché).

Stratégies et processus afférents à la gestion des risques

L'évaluation des risques est développée dans le Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Évaluation du risque selon l'art. 961c, al. 2, ch. 2 CO.

En complément à l'évaluation annuelle basée sur le rapport « Contrôle des risques », l'unité organisationnelle Gestion des risques vérifie de son côté, c'est-à-dire indépendamment des supérieurs hiérarchiques, que les limites de risque définies soient respectées, et analyse et commente les évaluations de risque.

Aperçu des positions pondérées en fonction des risques (OV1)

(en milliers de francs)

	a	a	c
	RWA 31.12.2025	RWA 30.06.2025	Fonds propres minimaux 31.12.2025
1 Risque de crédit, à l'exception du risque de crédit de contrepartie	14 759 452	14 295 500	1 180 756
2 - dont déterminé par l'approche standard internationale pour les risques de crédit (AS-BRI)	14 759 452	14 295 500	1 180 756
6 Risque de crédit de contrepartie	60 789	56 342	4 863
7 - dont déterminé par l'approche standard pour le calcul des équivalents-crédit des dérivés (SA-CCR)	60 789	56 342	4 863
10 Ajustements de la valeur de crédit pour les dérivés et les opérations de financement de titres (CVA)	37 476	34 617	2 998
14 Part d'avoirs collectifs gérés - déterminée par l'approche de repli (<i>fallback approach</i>)	207 747	197 638	16 620
14a Part d'avoirs collectifs gérés - déterminée par l'approche simplifiée	125 174	123 145	10 014
15 Risque de règlement	36 133	74 115	2 891
20 Risques de marché	48 017	41 526	3 841
20a - dont déterminés selon l'approche standard simple pour les risques de marché	48 017	41 526	3 841
24 Risques opérationnels	884 417	838 609	70 753
29 Total	16 159 205	15 661 491	1 292 736

Présentation des fonds propres pris en compte (CC1)

(en milliers de francs)

		31.12.2025	Références
Fonds propres de base durs (CET1)			
1	Capital social émis et libéré, pleinement pris en compte	186 400	A
2	Réserves issues des bénéfices, y c. réserves pour risques bancaires généraux après déduction des engagements fiscaux latents qui ne sont pas adossés à une provision correspondante, bénéfice ou perte reporté(e) et de la période concernée	2 755 472	
3	Réserves issues du capital, réserves pour conversion des monnaies étrangères dans les bouclements consolidés et autres réserves	54 734	
6	CET1, avant ajustements prudentiels	2 996 606	
Ajustements prudentiels relatifs aux CET1			
16	Positions nettes longues en propres instruments CET1	-15 127	B
18	Montant excédant le seuil 1 de 10 % des participations non qualifiées dans le secteur financier qui sont prises en compte comme CET1	-26 999	
28	Somme des ajustements relatifs au CET1	-42 126	
29	CET1 net	2 954 480	
45	Fonds propres de base (Tier 1) net (= CET1 net + AT1 net)	2 954 480	
Fonds propres complémentaires (Tier 2)			
46	Instruments émis et libérés, qui sont pleinement pris en compte, nets des amortissements calculatoires (art. 30, al. 2, OFR)	200 000	
50	Corrections de valeurs ; provisions et amortissements de prudence ainsi que réserves forcées relatives aux immobilisations financières. Ne concerne que la publication au niveau de l'établissement individuel. Après déduction des engagements fiscaux latents, si aucune provision correspondante n'a été constituée.	140 403	
Ajustements prudentiels relatifs aux Tier 2			
58	Tier 2 net	340 403	
59	Fonds propres pris en compte (Tier 1 net + Tier 2 net)	3 294 883	
60	Somme des positions pondérées par le risque	16 159 205	
Ratios de fonds propres			
61	Ratio CET1 (ligne 29), en % des RWA	18,28	
62	Ratio Tier 1 (ligne 45), en % des RWA	18,28	
63	Ratio relatif aux fonds propres pris en compte (ligne 59), en % des RWA	20,39	
64	Exigences de volants spécifiques en CET1 selon les normes minimales de Bâle : volant de fonds propres + volant anticyclique étendu selon l'art. 44a OFR + volant de fonds propres relatif aux banques d'importance systémique, en % des RWA	2,50	
65	- dont volant de fonds propres selon les normes minimales de Bâle, en % des RWA	2,50	
68	CET1 disponibles pour satisfaire les exigences en volants selon les normes minimales de Bâle (ligne 64) après déduction du CET1 pour couvrir les exigences minimales et, le cas échéant, les exigences TLAC, en % des RWA	12,28	
68a	Exigences globales de CET1 selon l'annexe 8 de l'OFR, majorées des volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR, en % des RWA	9,26	
68b	- dont volant anticyclique selon les art. 44 et 44a OFR, en % des RWA	1,46	
68c	CET1 disponibles, en % des RWA	14,38	
68d	Exigences globales en Tier 1 selon l'annexe 8 de l'OFR, majorées des volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR, en % des RWA	11,06	
68e	Tier 1 disponible, en % des RWA	17,99	
68f	Fonds propres minimaux majorés du volant de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFR, majorés des volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR, en % des RWA	13,46	
68g	Fonds propres pris en compte, en % des RWA	20,39	
Montants inférieurs aux seuils, avant pondération en fonction des risques¹			
Plafonds relatifs à la prise en compte dans le Tier 2			
76	Correctifs de valeurs pris en compte dans le Tier 2 portant sur les positions selon l'approche standard internationale pour les risques de crédit (AS-BRI), avant plafonnement	140 403	
77	Plafond relatif à la prise en compte des correctifs selon l'AS-BRI	185 230	

¹ La BCBE déduit l'ensemble des positions du CET1.

Explication des différences entre les valeurs comptables et les valeurs prudentielles (LIA)

En vertu de l'art. 7, al. 2 de l'ordonnance sur les fonds propres (OFR), le périmètre de consolidation des dispositions relatives aux fonds propres et à la répartition des risques englobe toutes les sociétés du groupe présentes dans le secteur financier au sens des art. 4 et 22 de l'ordonnance sur les banques (OB). La BCBE ne détenait au 31 décembre 2025 aucune filiale sujette à consolidation. De même, les comptes des exercices précédents n'incluent aucune filiale sujette à consolidation.

Réconciliation entre les valeurs comptables et les valeurs prudentielles (LI1)

(en milliers de francs)

	a	b	c	d	f	g	Références
	Valeurs comptables selon le périmètre de consolidation comptable ¹	Valeurs comptables selon le périmètre de consolidation prudentiel ²	Valeurs comptables				
			selon les prescriptions sur les risques de crédit	selon les prescriptions sur les risques de crédit de contrepartie	selon les prescriptions sur les risques de marché	non soumises à des exigences de fonds propres ou soumises à la déduction	
Actifs							
Liquidités	7 528 284	7 528 284			6 972		
Créances sur les banques	126 754	126 754			121 585		
Créances résultant d'opérations de financement de titres	35 836			35 836	35 836		
Créances sur la clientèle	1 844 296	1 844 296			300 509		
Créances hypothécaires	30 099 615	30 099 615					
Opérations de négoce	21 484		29		21 454		
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	4 936			4 936			
Immobilisations financières	2 773 958	2 756 803			72 181		
Comptes de régularisation actifs	30 044	30 044					
Participations	61 166	34 167			21	26 999	
Immobilisations corporelles	223 960	223 960					
Valeurs immatérielles							
Autres actifs	226 662	226 662			4		
Total actifs	42 976 997	42 870 616		40 772	558 562	26 999	
Engagements							
Engagements envers les banques	744 888				75 067	669 821	
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	1 425 000			1 425 000			
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	28 086 692				538 160	27 548 532	
Engagements résultant d'opérations de négoce							
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	5 536			5 536			
Obligations de caisse	279 048					279 048	
Emprunts et prêts sur lettres de gage	8 926 000					8 926 000	
Comptes de régularisation passifs	144 450					144 450	
Autres passifs	48 257				83	48 174	
Provisions	234 990					234 990	
Total engagements	39 894 862			1 430 536	613 311	37 851 015	

Fonds propres

Réserves pour risques bancaires généraux	587 058	
Capital social	186 400	
- dont reconnu en qualité de fonds propres de base durs CET1	186 400	A
Réserves légales / réserves facultatives / bénéfices reportés et de la période concernée	2 323 804	
Propres parts du capital	-15 127	B
Total des fonds propres	3 082 135	

¹ Le périmètre de consolidation comptable et le périmètre de consolidation prudentiel sont identiques.

Les positions au bilan en monnaie étrangère sont soumises aux prescriptions sur les risques de crédit et sur les risques de marché.

Périmètre de consolidation

En vertu de l'art. 7, al. 2 de l'ordonnance sur les fonds propres (OFR), le périmètre de consolidation des dispositions relatives aux fonds propres et à la répartition des risques englobe toutes les sociétés du groupe présentes dans le secteur financier au sens des art. 4 et 22 de l'ordonnance sur les banques (OB). La BCBE ne détenait au 31 décembre 2025 aucune filiale sujette à consolidation. De même, les comptes des exercices précédents n'incluent aucune filiale sujette à consolidation. Les participations principales non consolidées dont il est tenu compte pour le calcul des fonds propres sont traitées comme suit :

Raison sociale	Siège	Activités	Traitement pour le calcul des fonds propres	
			Déduction	Pondération
Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA	Zurich	Institution d'émission de lettres de gage	X	
Jungfraubahn Holding AG	Interlaken	Remontées mécaniques		X
Seniorenresidenz Talgut Ittigen AG	Ittigen	Résidence pour personnes âgées		X
ality SA	Köniz	Prestataire de services TIC		X

Présentation des différences entre les valeurs prudentielles et les valeurs comptables selon les comptes annuels ou comptes consolidés (LI2)

(en milliers de francs)

		a	b	d	e
		Total	Positions selon les :		
			prescriptions sur les risques de crédit	prescriptions sur les risques de crédit de contrepartie	prescriptions sur les risques de marché
1	Valeurs comptables des actifs au niveau du périmètre de consolidation prudentiel, selon tableau LI1	42 976 997	42 870 616	40 772	558 562
2	Valeurs comptables des engagements au niveau du périmètre de consolidation prudentiel, selon tableau LI1	2 043 846		1 430 536	613 311
3	Montant net au niveau du périmètre de consolidation prudentiel	40 933 150	42 870 616	-1 389 763	-54 749
4	Positions hors bilan	8 218 363	7 173 351		
10	Positions pertinentes pour les calculs prudentiels	49 151 513	50 043 967	-1 389 763	-54 749

Évaluation prudente (PV1)

La BCBE n'a procédé à un ajustement de la valeur prudentiel ni durant la période sous revue ni à la date de référence.

Actifs grevés et non grevés (ENC)

	a	b	c	d
	Actifs grevés, sans les facilités de banque centrale	Facilités de banque centrale	Actifs non grevés, sans les facilités de banque centrale	Total
Liquidités		100 337	7 427 948	7 528 284
Créances sur les banques	9 033		117 721	126 754
Créances hypothécaires	11 885 289		18 214 326	30 099 615
- dont prêts sur lettres de gage	11 563 342			
- dont prêts de refinancement	321 947			
Immobilisations financières	1 577 518	444 415	752 025	2 773 958
- dont marges des bourses à options et garanties pour établissements créés en commun par les banques	212 663			
- dont facilité intrajournalière et facilité pour resserrement de liquidités		444 415		
- dont pensions de titres (repo)	1 364 855			
Autres actifs			2 448 385	2 448 385

Risque de crédit : indications générales (CRA)

Manière dont le modèle d'affaires impacte les composantes du profil de risque de crédit

La stratégie de risque faible développée dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Principes fondamentaux de la politique de risque](#) constitue la base du profil de risque de crédit de la BCBE. Les règles applicables aux opérations de crédit figurent dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Risques de crédit](#).

La BCBE est une banque universelle, qui concentre ses activités sur les cantons de Berne et de Soleure. Partant, les segments Clientèle privée et Clientèle entreprises sont principalement exposés au risque de crédit. À noter que les crédits garantis par hypothèque représentent la grande partie du portefeuille de crédit.

Critères et approches utilisés pour déterminer les normes internes de gestion du risque de crédit et les limites afférentes au risque de crédit

La tolérance au risque et le budget de risque sont exposés dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Tolérances au risque](#). En matière de risque de crédit, la BCBE gère et surveille un portefeuille d'indicateurs sur la base de la tolérance au risque et des budgets de risque. La tolérance au risque est fixée annuellement par le Conseil d'administration. En se fondant sur celle-ci, la Direction générale définit et délègue le budget de risque.

Structure et organisation de la fonction de gestion et de contrôle du risque de crédit

Les compétences et responsabilités organisationnelles sont décrites dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Compétences](#). Les techniques et systèmes visant à contrôler le risque de crédit figurent quant à eux dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Risques de crédit](#).

Interactions entre la gestion du risque de crédit, le contrôle du risque de crédit ainsi que les fonctions en charge de la compliance et de l'audit interne

La gestion des risques à l'échelle de la banque repose sur un système de trois lignes de défense qui effectuent, indépendamment les unes des autres, des contrôles et des analyses.

Portée et contenu du reporting relatif aux expositions en risque de crédit ainsi qu'à la gestion du risque de crédit fourni à la Direction générale et à l'organe préposé à la haute direction et au contrôle

La portée et le contenu du reporting relatif aux risques de crédit figurent dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Compétences](#).

Risque de crédit : qualité de crédit des actifs (CR1)

(en milliers de francs)

		a	b	c	g
		Valeurs comptables brutes des			
		positions en défaut ¹	positions non en défaut	Corrections de valeur / provisions	Valeurs nettes
1	Créances (à l'exception des titres de créance)	276 102	32 157 062	-326 662	32 106 502
2	Titres de créance	15 180	2 638 767	-42 352	2 611 595
3	Positions hors bilan	10 642	1 320 099		1 330 741
4	Total	301 924	36 115 928	-369 014	36 048 838

¹ Correspond à la définition selon AS-BRI, laquelle comprend les positions en souffrance et compromises. Indices habituels de positions en défaut : insolvabilité, non-paiement, report.

L'identification et le traitement des intérêts en souffrance et des positions compromises sont décrits dans le Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Intérêts en souffrance et dans le Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Méthodes appliquées pour identifier les risques de défaillance et pour déterminer le besoin de corrections de valeur.

Risque de crédit : modifications dans les portefeuilles de créances et de titres de créance en défaut (CR2)

(en milliers de francs)

	a
1 Créances et titres de créance en défaut ¹ , à la fin de la période précédente	333 319
2 Créances et titres de créances en défaut depuis la fin de la période précédente	40 306
3 Positions qui ne relèvent plus du statut « en défaut »	-46 955
4 Montants partiellement ou totalement décomptabilisés	-9 477
5 Autres changements	-15 269
6 Créances et titres de créance en défaut ¹ , à la fin de la période sous revue	301 924

¹ Correspond à la définition selon AS-BRI, laquelle comprend les positions en souffrance et compromises. Indices habituels de positions en défaut : insolvabilité, non-paiement, report.

L'identification et le traitement des intérêts en souffrance et des positions compromises sont décrits dans le Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Intérêts en souffrance et dans le Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Méthodes appliquées pour identifier les risques de défaillance et pour déterminer le besoin de corrections de valeur.

Risque de crédit : indications supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs (CRB)

Positions en souffrance et compromises

Aucune différenciation n'est faite entre les notions de « en souffrance » et de « compromis » utilisées à des fins comptables et les notions réglementaires de « en souffrance » et de « compromis ». L'identification et le traitement des intérêts en souffrance et des positions compromises sont décrits dans le Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Intérêts en souffrance et dans le Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Méthodes appliquées pour identifier les risques de défaillance et pour déterminer le besoin de corrections de valeur.

(en milliers de francs)

	à vue	dénonçable	échéance				Total
			≤ 3 mois	> 3 mois et ≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	
Segmentation du risque crédit - échéances résiduelles							
Créances en souffrance non compromises	18 660						18 660
Créances compromises	124 981	33	20 595	18 750	55 778	37 305	257 442
Corrections de valeur pour positions compromises	63 601	33	5 157	6 204	19 318	15 213	109 526
Positions amorties au cours de l'exercice							9 477

	Créances en souffrance non compromises	Créances compromises	Corrections de valeur pour positions compromises
Segmentation du risque crédit - branches			
Agriculture, sylviculture et pêche	517	4 989	2 035
Industries extractives		93	93
Industrie manufacturière	614	71 876	30 622
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0	23 210	10 429
Production et distribution d'eau	3		
Construction	484	4 664	3 540
Commerce	116	9 440	6 330
Transports et entreposage	6	1 305	1 298
Hébergement et restauration	215	16 076	5 092
Information et communication	1	693	106
Activités immobilières	306	60 112	20 193
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	31	1 976	1 001
Activités de services administratifs et de soutien	87	6 789	5 737
Administration publique	0		
Enseignement	0	614	344
Santé humaine et action sociale	8	4 576	4 529
Arts, spectacles et activités récréatives	7	5 892	4 486
Autres activités de services / Activités des ménages	16 264	45 137	13 689
Total	18 660	257 442	109 526

Positions de restructuration (*recovery*) au 31 décembre 2025

Les positions de restructuration sont des engagements d'entreprises ou de particuliers dans le cadre desquels des mesures d'assainissement, de restructuration ou de liquidation doivent être mises en œuvre. Les positions de restructuration sont principalement identifiées sur la base de la notation interne et des caractéristiques suivantes :

- affaires ne se développant pas conformément à la politique de crédit, engendrant des pertes opérationnelles ou dont les perspectives sont négatives ;
- arriérés ou dépassements également auprès de créanciers tiers ;
- implication dans un moratoire ou une procédure de poursuite, surendettement ;
- débiteur affichant un manque ou une absence de coopération.

Positions compromises			Positions non compromises
Valeur brute	Corrections de valeur	Valeur nette	Valeur brute
84 909	-51 556	33 353	25 139

Risque de crédit géographique

Les prêts à la clientèle à l'étranger, pondérés en fonction du risque, représentent moins de 15 % du total des prêts à la clientèle. C'est pourquoi aucune répartition géographique ne sera présentée.

Risque de crédit : indications sur les techniques d'atténuation du risque (CRC)

Caractéristiques centrales des normes internes et processus en matière de netting appliqué au bilan ainsi qu'au hors bilan, avec indication de l'ampleur de l'utilisation de ces mesures

Au sens d'une politique de risque conservatrice et dans un esprit de transparence, la BCBE renonce à appliquer un netting tant au bilan qu'au hors bilan.

Caractéristiques centrales des normes internes et processus pour évaluer et gérer les garanties

Les garants sont régulièrement soumis à des contrôles de qualité. Pour cela, la BCBE se sert de ses propres évaluations et recourt à des notations externes. Sur le plan organisationnel, la surveillance et l'autorisation de garanties sont séparées.

Informations sur les concentrations en termes de risque de marché ou de risque de crédit en ce qui concerne les instruments d'atténuation du risque (p. ex. en fonction des garants, des sûretés et des donneurs de protection par dérivés de crédit)

Étant donné que les garanties remises en couverture de dérivés sont presque exclusivement des garanties négociables et des espèces, et que les sûretés couvrant les affaires avec la clientèle sont essentiellement libellées en francs suisses, les concentrations en termes de risque de marché ou de risque de crédit sont considérées comme minimales. Dans les affaires interbancaires, la prise de garanties intervient quotidiennement. La BCBE ne prend actuellement aucun engagement en matière de dérivés de crédit. Les garanties sont affectées à d'autres positions présentant un risque de crédit émises par la même entité ; elles sont surveillées afin de prévenir tout risque de concentration.

Risque de crédit : vue d'ensemble des techniques d'atténuation du risque (CR3)

(en milliers de francs)

		a	b	c	d
		Positions sans couverture aux valeurs comp- tables ¹	Positions couvertes aux valeurs comptables	Dont positions couvertes par des sûretés	Dont positions couvertes par des garanties financières
1	Prêts, à l'exception des titres de créance	31 349 593	756 909	653 895	103 014
2	Titres de créance	2 611 595			177 588
3	Total	33 961 188	756 909	653 895	280 602
4	- dont en défaut	170 706	5 626	594	5 032

¹ Selon Bâle III final, les gages immobiliers ne constituent pas une technique de réduction des risques. Partant, ils figurent dans la colonne a.

L'aperçu des créances garanties figure dans le [Rapport de gestion > Informations concernant les positions du bilan > Couverture des créances, opérations hors bilan et créances compromises](#).

Risque de crédit : indications sur l'utilisation de notations externes selon l'AS-BRI (CRD)

La BCBE utilise une approche fondée sur les notations externes suivantes :

Segment	Approches utilisées à des fins d'optimisation de la couverture en fonds propres
Entreprises	Standard & Poor's
Corporations de droit public (CDP)	fedafin
Banques	Standard & Poor's
Assurances	Standard & Poor's

Risque de crédit : positions et effets de l'atténuation du risque de crédit selon l'AS-BRI (CR4)

(en milliers de francs)

Classe de positions	a		b		c		d		e	f
	Positions avant application des facteurs de conversion en équivalent-crédit et avant mesures d'atténuation du risque		Positions après application des facteurs de conversion en équivalent-crédit et après mesures d'atténuation du risque)						RWA	Densité RWA
	Valeurs au bilan	Valeurs hors bilan	Valeurs au bilan	Valeurs hors bilan	Valeurs au bilan	Valeurs hors bilan	Valeurs au bilan	Valeurs hors bilan		
1 Gouvernements centraux, banques centrales et organisations supranationales	7 580 198	194 000	7 657 643	19 692						0,00%
2 Collectivités de droit public	704 789	2 413 634	739 651	242 544	309 725					31,53%
3 Banques multilatérales de développement	29 591		29 610	10	6					0,02%
4 Banques	207 582	722 582	198 110	95 685	85 445					29,08%
5 Titres de créance couverts	2 148 358		2 148 358		214 836					10,00%
- dont lettres de gage suisses	2 148 358		2 148 358		214 836					10,00%
6 Entreprises	1 047 640	2 221 095	1 025 758	515 132	1 313 392					85,24%
- dont maisons de titres ne gérant pas de comptes et autres établissements financiers, sauf s'ils sont inclus dans la ligne 4	74 641	42 646	74 641	20 479	93 270					98,05%
7 Emprunts subordonnés et instruments à caractère participatif	121 031		119 756		228 131					190,50%
8 Retail	250 667	931 789	227 113	227 451	329 179					72,42%
9 Positions garanties directement ou indirectement par des gages immobiliers	29 984 415	439 940	29 355 442	92 483	11 474 033					38,96%
- dont immeubles d'habitation à usage propre (GRRE)	19 876 827	165 354	19 272 973	38 331	5 967 719					30,90%
- dont immeubles d'habitation de rapport (IPRRE)	7 382 289	129 335	7 379 752	29 908	3 429 764					46,29%
- dont immeubles commerciaux à usage propre (GCRE)	1 455 743	108 393	1 438 522	15 125	1 048 169					72,11%
- dont immeubles commerciaux de rapport (IPCRE)	1 269 556	36 857	1 264 196	9 119	1 028 381					80,76%
- dont crédit à la construction et crédits liés à des terrains constructibles	74 637	1 758	74 027	339	66 015					88,77%
10 Positions en défaut	238 226	59 359	232 852	9 944	338 351					139,36%
11 Autres positions	500 058	190 952	500 058	190 952	464 489					67,22%
12 Total	42 812 554	7 173 351	42 234 351	1 393 892	14 757 587					33,83%

Risque de crédit : positions par classes de positions et pondération en fonction des risques selon l'AS-BRI (CR5)

(en milliers de francs)

	a	b	c	d	e	f	g	j
	0, 10, 15	20, 25	30, 35	40, 45, 50, 55	60, 70, 75, 80, 85	90, 100, 110, 115	130, 150, 250	Somme des positions exposées au risque de crédit après application de facteurs de conversion en équivalent-crédit et mesures visant à atténuer le risque
Classe de positions ↓								
1 Gouvernements centraux, banques centrales et organisations supranationales	7 677 334							7 677 334
2 Collectivités de droit public	822	637 925		322 647		20 802		982 196
3 Banques multilatérales de développement	29 591	29						29 620
4 Banques		225 816	51 225	45			16 708	293 795
5 Titres de créance couverts	2 148 358							2 148 358
- dont lettres de gage suisses	2 148 358							2 148 358
6 Entreprises	10 672	162 565		51 524	53 148	1 262 981		1 540 890
- dont maisons de titres ne gérant pas des comptes et autres établissements financiers, à l'exception de ceux portés ligne 4		4 861			16 078	61 642	12 538	95 120
7 Emprunts subordonnés et instruments à caractère participatif							119 756	119 756
8 Retail	27 319	1 159		20 698	364 160	41 227		454 564
9 Positions garanties directement ou indirectement par des gages immobiliers		8 860 201	13 383 980	2 635 901	3 445 932	832 844	289 068	29 447 925
- dont immeubles d'habitation à usage propre		8 860 201	9 152 108	698 421	584 391	16 182		19 311 303

- dont autres immeubles d'habitation		4 231 872	1 936 782	966 379	23 602	251 026	7 409 660	
- dont immeubles commerciaux à usage propre			698	999 221	453 727		1 453 647	
- dont autres immeubles commerciaux				895 941	339 332	38 042	1 273 315	
- dont crédit à la construction et crédits liés à des terrains constructibles	10 282	12 031	542	5 212	26 530	19 770	74 367	
10 Positions en défaut					54 172	188 625	242 797	
11 Autres positions	226 521				464 489		691 009	
12 Total	10 120 616	9 887 695	13 435 205	3 030 815	3 863 239	2 676 515	614 157	43 628 243

(en milliers de francs)

		a	b	c	d
	Pondération en fonction des risques	Positions au bilan	Positions hors bilan avant application des facteurs de conversion en équivalent-crédit	Facteur de conversion en équivalent-crédit pondéré moyen	Somme des positions exposées au risque de crédit après application de facteurs de conversion en équivalent-crédit et mesures visant à atténuer le risque
1	Moins de 40 %	33 021 952	3 145 334	13,40%	33 443 517
2	40 à 70 %	5 612 067	980 744	12,75%	5 737 118
3	75 %	946 579	710 560	27,49%	1 141 898
4	85 %	14 099	6 022	15,60%	15 038
5	90 à 100 %	2 008 931	2 006 929	31,92%	2 649 476
6	105 à 130 %	26 536	4 430	11,35%	27 039
7	150 %	484 432	56 469	17,65%	494 401
8	250 %	119 756			119 756
11	Total	42 234 351	6 910 486		43 628 243

Risque de crédit de contrepartie : indications générales (CCRA)

Les processus fondamentaux permettant d'identifier, d'évaluer et de réduire le risque de crédit de contrepartie dans les prêts accordés à la clientèle, les affaires interbancaires et les immobilisations financières sont évoqués dans le Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Risques de crédit.

Dans le livre de négoce, le risque de crédit de contrepartie est réduit par l'application de limites de position. Dans les livres de la banque, les positions conclues avec des contreparties centrales (CCP) sont utilisées exclusivement à des fins de couverture. Par ailleurs, la structure des notations des placements à revenu fixe est soumise à des exigences élevées.

Dans le cadre du négoce de gré à gré (*over-the-counter* [OTC]) des produits dérivés, les valeurs de remplacement et les volumes des contrats par contrepartie sont limités. Les garanties pour couvrir les valeurs de remplacement sont fournies quotidiennement. Dans le cadre du négoce indirect des options et contrats à terme traités en Bourse, des limites de courtage restreignent le risque de crédit de contrepartie. Dans le cadre des engagements sur la clientèle, des directives limitent le volume maximal des contrats ainsi que la marge maximale par rapport à la fortune du client.

Étant donné la fourchette étroite et l'approche prudente du système de limitation, les risques de crédit de contrepartie sont considérés comme minimes. Dès lors que les garanties remises en couverture de dérivés sont presque exclusivement des espèces, l'exposition à des risques de type *wrong-way* est considérée comme faible.

Risque de crédit de contrepartie : positions par classes de positions et pondération en fonction des risques selon l'AS-BRI (CCR3)

(en milliers de francs)

	b	c	f	g	h
Classe de positions / pondération en fonction des risques (%)	20, 25	30, 35	90, 100	130, 150	Somme des positions exposées au risque de crédit de contrepartie
1 Gouvernements centraux, banques centrales et organisations supranationales					
2 Collectivités de droit public					
3 Banques multilatérales de développement					
4 Banques	35 582	60 653		114	96 349
- dont maisons de titres gérant des comptes et autres établissements financiers sans autorisation bancaire mais soumis à une réglementation et à une surveillance équivalentes					
5 Entreprises	39 379		23 721		63 100
- dont maisons de titres ne gérant pas des comptes et autres établissements financiers, à l'exception de ceux inscrits ligne 4					
6 Positions <i>retail</i>			11 585		11 585
7 Autres positions					
8 Total	74 961	60 653	35 306	114	171 034

Risque de crédit de contrepartie : composition des sûretés pour les positions exposées au risque de crédit de contrepartie (CCR5)

(en milliers de francs)

	a	b	c	d	e	f
	Sûretés utilisées dans les transactions en dérivés				Sûretés utilisées dans le SFTs	
	Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues	Juste valeur des sûretés fournies
	Ségréguées	Non ségréguées	Ségréguées	Non ségréguées		
Liquidités en CHF		1 000		10		
Liquidités en monnaies étrangères		558		9 023		
Emprunts d'entreprises			39 111		35 918	1 425 407
Total		1 558	39 111	9 033	35 918	1 425 407

Risque de crédit de contrepartie : positions envers les contreparties centrales (CCP) (CCR8)

(en milliers de francs)

		a	b
		EAD (post CRM)	RWA
1	Positions envers des QCCPs (total)		1 849
2	Positions à la suite de transactions avec des QCCP, à l'exclusion des marges initiales et des contributions à des fonds de défaillance	39 379	788
3	- dont dérivés <i>over-the-counter</i> (dérivés OTC)	9 905	198
4	- dont dérivés traités en bourse	29 474	589
7	Marges initiales ségréguées	35 268	
9	Contributions à des fonds de défaillance préfinancées	53 047	1 061
10	Contributions à des fonds de défaillance non préfinancées	10 305	

Risques de marché : indications générales (MRA)

La gestion des risques de marché est exposée dans le Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Risques de marché et dans le Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Principes fondamentaux de la politique de risque.

Une stratégie de placement prudente, qui prévoit des restrictions sur les catégories de placement « actions » et « placements alternatifs », limite les risques de marché dans le portefeuille de la banque. Les emprunts sont soumis à des exigences minimales élevées en matière d'émetteur et de notation.

Risques de marché : fonds propres minimaux selon l'approche standard simple (MR3)

(en milliers de francs)

		a	b	c	d
		Produits <i>outright</i>	Options		
			Procédure simplifiée	Procédure delta-plus	Analyse par scénario
1	Risque de taux d'intérêt	37			
2	Risque de cours des actions	0			
3	Risque sur les matières premières	1 991			
4	Risque de change et risque de cours de l'or	1 813			
6	Total	3 841			

Risque de CVA : indications qualitatives générales sur la gestion des risques de CVA (CVAA)

La BCBE n'est exposée à aucun risque matériel de CVA, car les transactions OTC sont réalisées soit via des contreparties centrales soit sur une base garantie exclusivement. L'évaluation de ces transactions ne contient pas de composantes CVA. Aucune transaction de couverture n'est effectuée.

La BCBE remplit les exigences relatives à l'approche simplifiée prévues à l'art. 77i OFR mais applique l'approche de base réduite pour le risque de CVA.

Risque de CVA : approche de base réduite (BA-CVA) (CVA1)

(en milliers de francs)

		a	b
		Compo- santes	Fonds propres minimaux selon la BA-CVA
1	Agrégation des composantes systématiques du risque de CVA	8 420	
2	Agrégation des composantes spécifiques du risque de CVA	2 175	
3	Total		37 476

Risques opérationnels : indications qualitatives sur la gestion des risques opérationnels (ORA)

Stratégie, procédures et organisation relatives à la gestion des risques opérationnels

La stratégie, les procédures et l'organisation relatives à la gestion des risques opérationnels sont décrites dans le Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Risques opérationnels et dans le Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Compétences. La BCBE applique l'approche standard avec un multiplicateur interne des pertes égal à 1 (un) pour calculer les fonds propres.

Risques opérationnels : indicateur d'activité et sous-composantes (OR2)

(en milliers de francs)

		a	b	c
		31.12.2025	31.12.2024	31.12.2023
Indicateur d'activité et sous-composantes				
1	Composante intérêts et dividendes (<i>interest, leases and dividend component, ILDC</i>)	402 878		
1a	- Produits des intérêts et du leasing	485 422	586 442	555 347
1b	- Charges d'intérêts et de leasing	104 831	186 437	172 857
1c	- Actifs portant intérêt	35 087 539	33 300 911	31 506 407
1d	- Produit des dividendes	15 533	15 385	14 630
2	Composante services (<i>services component, SC</i>)	151 336		
2a	- Produit des opérations de commissions et des prestations de services	148 331	134 366	122 804
2b	- Charge des opérations de commissions et des prestations de services	22 355	19 305	17 887
2c	- Autres produits d'exploitation	5 481	5 537	37 491
2d	- Autres charges d'exploitation	2 947	5 157	2 868
3	Composante financière (<i>financial component, FC</i>)	35 396		
3a	- Résultat net du portefeuille de négociation	21 868	25 004	24 269
3b	- Résultat net des parts du portefeuille de la banque qui sont déterminantes pour le calcul des fonds propres minimaux nécessaires pour couvrir les risques opérationnels	10 337	9 011	15 699
4	Indicateur d'activité (<i>business indicator, BI</i>)	589 611		
5	Composante indicateur d'activité (<i>business indicator component, BIC</i>)	70 753		

Risques opérationnels : fonds propres minimaux (OR3)

(en milliers de francs)

		a
1	Composante indicateur d'activité (<i>business indicator component</i> , BIC)	70 753
2	Multiplicateur interne des pertes (<i>internal loss multiplier</i> , ILM)	1
3	Fonds propres minimaux pour le risque opérationnel	70 753
4	Positions pondérées en fonction des risques (RWA) pour les risques opérationnels	884 417

Risques de taux d'intérêt : objectifs et directives pour la gestion du risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire (IRRBB)

Publication d'informations qualitatives

a IRRBB visant à mesurer et à gérer le risque

Il est possible de définir deux types de risque de taux d'intérêt pris en considération dans le cadre de l'*Asset and Liability Management* (ALM) :

- Le risque de révision de taux, qui résulte du décalage temporel (pour les taux fixes) ou de la révision (pour les taux variables) des taux des actifs, des passifs et des positions hors bilan.
- Le risque de base, qui résulte d'une corrélation imparfaite dans l'ajustement des taux reçus et des taux versés sur des instruments différents, dotés sinon de caractéristiques de révision de taux analogues. Lorsque les taux changent, ces différences peuvent entraîner des variations imprévues des marges d'intérêt entre les flux de trésorerie et les bénéfices des créances, des dettes et des instruments du hors bilan à échéances ou à fréquences de révisions de taux identiques.

b Stratégies visant à gérer et à atténuer l'IRRBB

Dans le cadre de la planification à moyen terme approuvée par le Conseil d'administration, la BCBE poursuit l'objectif à long terme d'assurer un revenu net approprié, généré par les intérêts, à travers tous les cycles d'intérêt et de marché. Les transformations d'échéances en rapport avec les affaires bancaires, les besoins de la clientèle et l'évolution du marché s'accompagnent de risques de taux d'intérêt. Le refinancement des prêts à la clientèle par des fonds de la clientèle au sens étroit du terme et par des prêts des centrales d'émission de lettres de gage, de même que la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés, permettent de limiter ces risques. Les réserves pour risques bancaires généraux constituent en outre un mécanisme supplémentaire permettant d'étouffer les risques de taux d'intérêt. Le Conseil d'administration autorise les limites pour les instruments financiers (dérivés) à utiliser dans le cadre de l'ALM en vue de restreindre les risques de taux. Il définit la tolérance au risque, dont il est informé une fois par trimestre sur la gestion de cette dernière. La Direction générale établit le budget de risque. Le comité de gestion actif-passif (ALCO : *Asset and Liability Management Committee*) détermine des mesures concernant la gestion du risque de taux (stratégies de couverture). L'unité ALM / Treasury est responsable de l'identification, de l'évaluation et de la surveillance des risques de taux ainsi que de leur reporting. En outre, elle met en œuvre les mesures définies par l'ALCO et donne l'ordre d'effectuer des opérations sur dérivés. À la demande de l'unité ALM / Treasury, l'unité Négocie conclut des transactions sur dérivés de taux. La réalisation des tests de résistance est du ressort de l'unité ALM / Treasury.

La modification de la valeur actuelle des fonds propres est calculée pour l'ensemble du bilan. Le changement de comportement en fonction de la variation des taux est reproduit dans un portefeuille de réplication évolutif. Un portefeuille de réplication est un portefeuille de tranches à taux fixe établi sur la base d'une clé de réplication estimée en fonction des produits variables. Plusieurs stratégies de réplication sont évaluées par simulation dynamique ; elles prennent en compte différents scénarios de taux, de volumes et de conditions, qui doivent permettre de déduire des clés de réplication susceptibles de stabiliser la marge

d'intérêt des produits variables (critère d'optimisation conforme aux usages en vigueur dans le secteur : minimisation de la volatilité des marges), en accord avec la stratégie d'affaires.

L'unité ALM / Treasury propose des clés de réplication après avoir examiné les calculs. Elle vérifie chaque année les hypothèses retenues et les scénarios de calcul, et elle décide d'un ajustement éventuel des clés de réplication. L'ALCO valide les clés de réplication sur la base des propositions et de l'évaluation indépendante de l'unité Gestion des risques. En cas d'adaptation non prévue des clés de réplication (p. ex. en présence d'un changement structurel), le Conseil d'administration est informé.

c Périodicité et description des agrégats spécifiques visant à évaluer la sensibilité aux taux

Les indices du risque de taux sont redéfinis chaque mois, principalement sur la base de calculs et de simulations du Δ EVE et du NII.

d Scénarios de choc de taux et de résistance

La BCBE modélise les scénarios suivants :

- Scénarios de choc de taux (calculs Δ EVE) : variation parallèle de ± 150 pdb, *steepener / flattener*, taux d'intérêt à court terme en hausse ou en baisse
- Scénarios de choc (calculs NII) : scénario de base, stagflation / hausse des taux, ainsi que d'autres scénarios

Ces scénarios sont décrits dans le Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Risques de taux.

e Hypothèses de modélisation divergentes

S'agissant du Δ EVE, les hypothèses de modélisation utilisées dans le système interne de mesure du risque de taux de la banque ne divergent pas des données figurant au tableau IRRBB1. Concernant le calcul du NII, le scénario de base de la banque ne repose pas sur la simulation d'un bilan constant, mais sur la modélisation d'une évolution des volumes possible (p. ex. déplacement de positions à taux variable vers des positions à taux fixe).

f Moyens de couverture

Le risque de taux résultant d'une transformation d'échéances est limité au moyen de positions à taux fixe et d'instruments financiers dérivés. L'efficacité de la couverture de taux est appréciée de manière prospective pour chaque segment d'échéances, tant au plan des transactions individuelles qu'à celui des portefeuilles. Les valeurs nominales et la modification de la valeur actuelle des dérivés de taux sont alors comparées aux positions du bilan à taux fixe. À cet égard, la BCBE se fonde en particulier sur la sensibilité du moyen de couverture respectif qu'elle met en regard de la sensibilité de l'opération à taux fixe correspondante.

g Hypothèses-clés et paramètres-clés de la modélisation

1. Modification de la valeur actuelle des fonds propres (Δ EVE)

Les flux de fonds sont présentés en tenant compte des marges de taux.

2. Les flux de fonds permettant de déterminer le Δ EVE sont calculés sur la base de contrats individuels.
3. Les flux de fonds, y compris les marges de taux, sont actualisés sur la base des courbes des swaps indexés au jour le jour (*overnight indexed swap* [OIS]).

4. **Modification des revenus attendus (Δ NII)**

Dans le cadre de la planification annuelle à moyen terme, le bilan de la période planifiée est simulé dans le cadre de différents scénarios. Pour ce faire, on recourt à différentes combinaisons de scénarios de taux, de stratégies commerciales et de comportements de la clientèle. Des hypothèses sur l'évolution de la courbe des taux, les facteurs d'influence et les modèles de volumes et d'échéances sont ainsi formulés. Outre un scénario de base, des scénarios alternatifs ainsi que des simulations de résistance sont modélisés. Le scénario de base et deux scénarios de stress sont recalculés trimestriellement pour l'ensemble de la période de planification. Cette modélisation est décrite dans le Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Risques de taux.

5. **Positions à taux variable**

La modification de la valeur actuelle des fonds propres est calculée pour l'ensemble du bilan. Les contraintes de taux des positions variables sont reproduites dans un portefeuille de réplication évolutif. Un portefeuille de réplication est un portefeuille de tranches à taux fixe établi sur la base d'une clé de réplication estimée en fonction des produits variables. Plusieurs stratégies de réplication sont évaluées par simulation dynamique ; elles prennent en compte différents scénarios de taux, de volumes et de conditions, qui doivent permettre de déduire des clés de réplication susceptibles de stabiliser la marge d'intérêt des produits variables (critère d'optimisation conforme aux usages en vigueur dans le secteur : minimisation de la volatilité des marges), en accord avec la stratégie d'affaires.

6. **Positions comportant des options de remboursement**

Les produits de la BCBE ne comprennent aucune position avec options de remboursement liées à des comportements.

7. **Placements à terme**

Au cas où des dépôts à terme seraient retirés de manière anticipée, la valeur du marché s'applique.

8. **Options de taux automatiques**

Les produits de la BCBE ne comprennent aucune position avec options de taux d'intérêt automatique, non liées à des comportements.

9. **Positions en dérivés**

Les dérivés de taux servent à gérer le risque de taux. Aucun nouveau dérivé de taux ne sera conclu dans le cadre du calcul du NII au cours de l'horizon de simulation.

10. **Autres hypothèses**

Dans le cadre de toutes les simulations du NII, il sera veillé à ce que les exigences en matière de LCR soient respectées sur l'ensemble de l'horizon de simulation.

Risques de taux d'intérêt : informations quantitatives sur la structure des positions et la redéfinition des taux d'intérêt (IRRBBA1)

	Volumes en millions de CHF			Délais moyens de redéfinition des taux (en années)		Délai maximal de redéfinition des taux (en années) pour les positions avec définition modélisée, non prédéterminées, de la date de redéfinition des taux	
	Total	Dont en CHF	Dont autres devises significatives représentant plus de 10 % des valeurs patrimoniales ou des engagements de la somme de bilan	Total	Dont en CHF	Total	Dont en CHF
Date de redéfinition du taux définie							
Créances sur les banques	36			0,02	0,00		
Créances sur la clientèle	1 728	1 430		1,71	1,88		
Hypothèques du marché monétaire	5 110	5 110		0,03	0,03		
Hypothèques à taux fixe	24 941	24 941		3,58	3,58		
Immobilisations financières	2 603	2 549		5,61	5,69		
Autres créances	36			0,01	0,00		
Créances découlant de dérivés de taux ¹	2 650	2 650		3,59	3,59		
Engagements envers les banques	2 029	1 970		0,04	0,04		
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	403	335		2,25	2,66		
Obligations de caisse	279	279		1,86	1,86		
Emprunts et prêts sur lettres de gage	8 926	8 926		6,27	6,27		
Autres engagements	100	100		0,01	0,01		
Engagements résultant de dérivés de taux ¹	2 650	2 650		2,87	2,87		
Date de redéfinition du taux non définie							
Créances sur les banques	64	5		0,00	0,00		
Créances sur la clientèle	220	207		2,40	2,40		
Créances hypothécaires variables	270	270		2,39	2,39		
Autres créances							
Engagements à vue sous forme de comptes privés et de comptes courants	14 372	13 981		2,51	2,52		
Autres engagements	38	23		0,00	0,00		
Engagements résultant de dépôts de la clientèle, résiliables mais non transmissibles (dépôts d'épargne)	13 249	13 232		1,04	1,04		
Total	79 705	78 659		2,92	2,94	10	10

¹ Total dérivés de taux en portefeuille 2650 millions de francs ; pour des raisons techniques, double affichage du volume des dérivés aussi bien sous créances que sous engagements.

Les valeurs correspondent aux données fournies à la BNS conformément à l'annonce du risque de taux d'intérêt.

Risques de taux d'intérêt : informations quantitatives sur la valeur actuelle et la valeur de rendement (IRRBB1)

(en francs)

Période	Variation de la valeur actuelle des fonds propres (Δ EVE)		Variation des rendements attendus (Δ NI)	
	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024
Déplacement parallèle vers le haut	-112 278 619	-154 490 909	36 263 476	-11 058 172
Déplacement parallèle vers le bas	119 247 494	142 192 568	180 132 296	40 821 562
Baisse des taux à court terme conjuguée avec une hausse des taux à long terme (choc dit <i>steepener</i>) ¹	69 014 644	79 066 444		
Hausse des taux à court terme conjuguée avec une baisse des taux à long terme (choc dit <i>flattener</i>) ²	-79 017 876	-103 846 035		
Hausse des taux à court terme	-98 038 995	-130 242 476		
Baisse des taux à court terme	121 958 978	147 765 520		
Maximum	-112 278 619	-154 490 909	36 263 476	-11 058 172

Période	31.12.2025	31.12.2024
Fonds propres de base (Tier 1)	2 954 480 000	2 875 338 000

¹ Baisse des taux d'intérêt à court terme, associée à une hausse des taux d'intérêt à long terme.² Hausse des taux d'intérêt à court terme, associée à une baisse des taux d'intérêt à long terme.

Δ EVE

Les déplacements parallèles de la courbe des taux entraînent les modifications les plus importantes de la valeur économique des fonds propres. Des rotations de la courbe des taux se traduisent par des modifications moindres. Un déplacement parallèle vers le haut a l'influence négative la plus élevée sur le produit des intérêts, étant donné que l'actif est constitué principalement d'hypothèques à taux fixe et le passif, de dépôts variables de la clientèle.

Δ NI

Un déplacement parallèle vers le haut se traduit par un résultat plus élevé. Les charges supplémentaires générées par les dépôts variables de la clientèle peuvent être surcompensées par les produits supplémentaires issus des liquidités et des prêts hypothécaires. Un déplacement parallèle vers le bas aboutit à un résultat plus élevé. En effet, si la Banque nationale suisse (BNS) abaisse son taux directeur de 1,5 %, à -1,5 %, dans la simulation, des taux négatifs sont appliqués à certains dépôts de la clientèle compte tenu de ces circonstances.

Ratio de levier (*leverage ratio*) : réconciliation entre les actifs au bilan et l'engagement total (LR1)

(en milliers de francs)

	Objet	a
1	Total des actifs selon les comptes publiés	42 976 997
1a	Différences entre les comptes publiés et la base comptable pour la détermination de l'engagement total	
2	Ajustements relatifs aux investissements dans des entités bancaires, financières, d'assurance ainsi que dans des entreprises n'exerçant pas leur activité dans le secteur financier, qui sont consolidées au niveau des comptes mais qui ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation prudentiel ainsi que les ajustements relatifs aux valeurs patrimoniales qui sont déduites des fonds propres de base	-26 999
8	Ajustements relatifs à des dérivés	198 114
9	Ajustements relatifs aux opérations de financement de titres (SFT)	35 836
10	Ajustements relatifs aux opérations hors bilan suite à la conversion des opérations hors bilan en équivalents-crédits	1 229 303
12	Autres ajustements	
13	Engagement total soumis au ratio de levier (somme des lignes 1 à 12)	44 413 251

La somme des actifs rapportée à la ligne 1 et le total du bilan sont identiques.

Ratio de levier (*leverage ratio*) : présentation détaillée (LR2)

(en milliers de francs)

Objet	a	b
	31.12.2025	31.12.2024
Postes du bilan		
1 Postes du bilan, à l'exclusion des dérivés et des opérations de financement sur titres (SFT), mais incluant les sûretés	42 976 997	40 499 255
6 Valeurs patrimoniales déduites lors du calcul du Tier 1 et ajustements prudentiels	-26 999	-26 999
7 Total des postes du bilan dans le cadre du ratio de levier sans les dérivés et les SFT (sommes de lignes 1 à 6)	42 949 998	40 472 256
Dérivés		
8 Valeurs de remplacement positives relatives à toutes les transactions en dérivés, y compris celles conclues avec des contreparties centrales, après prise en compte des paiements de marges et des accords de compensation	37 384	12 867
9 Majorations de sécurité (<i>add-on</i>) relatives à tous les dérivés	160 729	39 947
13 Total de l'engagement en dérivés (somme des lignes 8 à 12)	198 114	52 814
14 Actifs bruts relatifs aux SFT sans compensation sauf en cas de novation auprès d'une contrepartie centrale qualifiée, ajustés pour ceux qui ont été comptabilisés comme ventes	35 836	37 537
18 Total des engagements relatifs aux SFT (somme des lignes 14 à 17)	35 836	37 537
Autres positions hors bilan		
19 Opérations hors bilan aux valeurs nominales brutes avant l'utilisation des facteurs de conversion en équivalents-crédit	6 745 897	6 257 809
20 Ajustements relatifs à la conversion en équivalents-crédit	-5 516 594	-5 137 110
22 Total des positions hors bilan (somme des lignes 19 et 21)	1 229 303	1 120 699
Fonds propres pris en compte et engagement total		
23 Tier 1	2 954 480	2 875 338
24 Engagement total (somme des lignes 7, 13, 18 et 22)	44 413 251	41 683 305
Leverage ratio		
25 Ratio de levier, y compris les répercussions d'une exception provisoire des avoirs de banques centrales (%)	6,65	6,90
25a Ratio de levier, sans les répercussions d'une exception provisoire des avoirs de banques centrales (%)	6,65	6,90
26 Ratio de levier - Exigence minimale	1 332 398	1 250 499
27 Ratio de levier - Exigence de volants (%)	n.a.	n.a.

Liquidités : gestion des risques de liquidités (LIQA)

Pour obtenir des informations sur la gestion des risques de liquidité (en ce qui concerne les stratégies, la structure et l'organisation de la gestion des liquidités, la stratégie de refinancement, l'explication du recours à des tests de résistance), il y a lieu de se référer au Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Risque de liquidité. Les données quantitatives en relation avec la détention de liquidités sont présentées dans le tableau « Liquidités : informations relatives au ratio de liquidités à court terme (*liquidity coverage ratio*, LCR) (LIQ1) ».

Liquidités : informations relatives au ratio de liquidités à court terme (*liquidity coverage ratio, LCR*) (LIQ1)

(en milliers de francs)

		b	c	b	c	d
		3 ^e trimestre 2025		4 ^e trimestre 2025		
		Valeurs non pondérées (moyenne)	Valeurs pondérées (moyenne)	Valeurs non pondérées (moyenne)	Valeurs pondérées (moyenne)	
Actifs liquides de haute qualité (HQLA)						
1	Total des HQLA		6 712 905		7 093 623	Art. 15a et 15b OLiq
Sortie de trésorerie						
2	Dépôts de détail (clientèle de particuliers)	18 665 407	1 709 325	18 779 517	1 718 788	Annexe 2, ch. 1 et 2.1, OLiq
3	- dont dépôts stables	5 153 622	257 681	5 194 995	259 750	Annexe 2, ch. 1.1.1 et 2.1.1, OLiq
4	- dont dépôts moins stables	13 511 785	1 451 644	13 584 522	1 459 038	Annexe 2, ch. 1.1.2, 1.2 et 2.1.2, OLiq
5	Financements non garantis de clients commerciaux ou de gros clients	3 948 843	2 101 839	4 509 987	2 523 816	Annexe 2, ch. 2 hors ch. 2.1, OLiq
6	- dont dépôts opérationnels de toutes les contreparties et dépôts auprès de la caisse centrale des membres d'un réseau financier					Annexe 2, ch. 2.2 et 2.3, OLiq
7	- dont dépôts non opérationnels de toutes les contreparties	3 944 227	2 097 224	4 504 159	2 517 989	Annexe 2, ch. 2.4 et 2.5, OLiq
8	- dont titres de créances non garantis	4 615	4 615	5 827	5 827	Annexe 2, ch. 2.6, OLiq
9	Financements garantis de clients commerciaux ou de gros clients et swaps de sûretés					Annexe 2, ch. 3 et 4, OLiq
10	Autres sorties de trésorerie	2 521 761	326 653	2 500 737	412 934	Annexe 2, ch. 5, 6, 7 et 8.1, OLiq
11	- dont sorties de trésorerie associées à des opérations sur dérivés et à d'autres transactions	3 129	3 129	1 106	1 106	Annexe 2, ch. 5, OLiq
12	- dont sorties de trésorerie associées à des pertes de financement sur titres adossés à des actifs, titres de créance garantis, autres instruments structurés, papiers monétaires adossés à des actifs, sociétés ad hoc, opération de financement de titres et autres facilités de financement analogues	13 248	13 248	113 466	113 466	Annexe 2, ch. 6 et 7, OLiq
13	- dont sorties de trésorerie associées à des facilités de crédit et de liquidité confirmées	2 505 385	310 276	2 386 165	298 363	Annexe 2, ch. 8.1, OLiq

14	Autres engagements de financement contractuels	570 718	518 380	614 731	514 591	Annexe 2, ch. 13 et 14, OLiq
15	Autres engagements de financement conditionnels	309 210	15 461	307 614	15 381	Annexe 2, ch. 9, 10 et 11, OLiq
16	Somme des sorties de trésorerie		4 671 657		5 185 511	Somme des lignes 2 à 15
Entrées de trésorerie						
17	Opérations de financement garanties, par reprises de pension (<i>reverse repos</i>)	26 678		35 667		Annexe 3, ch. 1 et 2, OLiq
18	Entrées de trésorerie provenant de créances pleinement performantes	242 384	95 574	331 455	143 565	Annexe 3, ch. 4 et 5, OLiq
19	Autres entrées de trésorerie	37 783	37 783	153 954	153 954	Annexe 3, ch. 6, OLiq
20	Somme des entrées de trésorerie	306 845	133 357	521 076	297 519	Somme des lignes 17 à 19
Valeurs apurées						
21	Somme des HQLA		6 712 905		7 093 623	Art. 15c, al. 1, OLiq
22	Somme nette des sorties de trésorerie		4 538 300		4 887 992	Art. 16, al. 1, OLiq
23	Ratio de liquidités à court terme (LCR) (%)		147,9%		145,1%	Art. 13 OLiq

Commentaires sur le ratio de liquidités (*liquidity coverage ratio* [LCR])

Le ratio de liquidités (*liquidity coverage ratio* [LCR]) a pour but de garantir que les banques détiennent suffisamment d'actifs liquides de haute qualité (*high quality liquid assets* [HQLA]) pour pouvoir couvrir en tout temps les sorties nettes de trésorerie attendues dans un scénario de résistance reposant sur des hypothèses de sorties et d'entrées de trésorerie à 30 jours. Le LCR minimum exigible de 100 % a été respecté.

La moyenne mensuelle figurant dans le tableau LIQ1 est calculée à partir des trois montants rapportés dans l'état des liquidités mensuel du trimestre correspondant.

Facteurs d'influence significatifs et variations significatives intervenues durant la période sous revue

Les HQLA ayant été augmentés au moyen d'avoirs détenus auprès de la Banque nationale suisse (BNS), le ratio de liquidités à court terme a été plus élevé au premier trimestre. Le remboursement de passifs à long terme a entraîné une réduction délibérée des liquidités et, par conséquent, une diminution de ce ratio à la fin du semestre sous revue. Le ratio de financement est resté stable au second semestre. Il reste sensiblement supérieur à celui exigé, qui est actuellement de 100 %.

Parmi les autres flux de trésorerie, aucune transaction significative n'a été effectuée, qui soit déterminante pour le calcul du LCR ou pour l'évaluation du profil de liquidités.

Composition des actifs liquides de haute qualité

Au 31 décembre 2025, les HQLA sont constitués à 73 % d'actifs de catégorie 1, dont 95 % sont des avoirs détenus auprès de la BNS. Les actifs de catégorie 2 sont constitués principalement d'emprunts émis par la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses.

Concentration des sources de refinancement

Les prêts à la clientèle sont refinancés principalement par des fonds de la clientèle et par des prêts des centrales d'émission de lettres de gage. La BCBE n'est dépendante d'aucun gros client ; les dépôts d'épargne proviennent majoritairement de l'activité de détail.

Il n'y a pas de concentration notable des sources de refinancement. Une contrepartie a excédé, au cours de la période sous revue, le seuil de 0,5 % de la somme de bilan par ses engagements de financement non garantis.

Positions en dérivés

Les entrées et sorties de trésorerie liées à des positions en dérivés prennent en considération tous les flux nets attendus sur la base d'échéances contractuelles. L'approche rétrospective est utilisée pour quantifier un besoin éventuel accru de liquidités en raison des fluctuations de valeur des dérivés. Les sorties de trésorerie qui en résultent ne représentent qu'une part infime de l'ensemble des sorties nettes de trésorerie (moins de 0,5 %) ; leur influence sur le LCR au cours de la période sous revue a été minime.

Asymétries de devises dans le LCR

Les opérations en devises sont accessoires ; elles n'entrent pas dans le cœur de métier de la banque. Pour aucune devise, les engagements n'excèdent 5 % de la totalité des engagements inscrits au bilan. Par conséquent, aucune devise ne présente de risque de liquidité significatif. Il n'y a donc pas d'asymétrie de devises dans le LCR.

Gestion des liquidités

L'unité organisationnelle ALM / Treasury évalue et surveille la gestion des liquidités. Elle gère les liquidités de la banque en respectant les prescriptions légales et le seuil de tolérance au risque défini par le Conseil d'administration. La Direction générale définit les paramètres de mesure et le budget risque, et elle veille à assurer durablement des liquidités suffisantes.

Liquidités : informations relatives au ratio de financement (*net stable funding ratio, NSFR*) (LIQ2)

(en milliers de francs)

		31.12.2025				
		a	b	c	d	e
		Valeurs non pondérées, en fonction de l'échéance résiduelle				Valeurs pondérées
		Sans échéance	< 6 mois	≥ 6 mois à < 1 an	≥ 1 an	
Indications sur le refinancement stable disponible (<i>available stable funding, ASF</i>)						
1	Instruments de fonds propres				3 337 009	3 337 009
2	- Fonds propres pris en compte avant application des déductions prudentielles				3 337 009	3 337 009
3	- Autres instruments de fonds propres					
4	Dépôts de particuliers et de petites entreprises :	23 594 151	313 464	26 939	189 620	22 116 045
5	- Dépôts stables	7 679 409	17 621	9 494	77 485	7 398 683
6	- Dépôts moins stables	15 914 743	295 842	17 445	112 135	14 717 362
7	Moyens de financement provenant de clients commerciaux et de gros clients, sans les petites entreprises (<i>wholesale</i>) :	3 841 805	94 937	106 110	1 531 655	3 226 424
8	- Dépôts opérationnels					
9	- Autres moyens de financement	3 841 805	94 937	106 110	1 531 655	3 226 424
10	Passifs qui dépendent d'actifs					
11	Autres engagements	85 117	2 369 810	280 000	7 076 718	7 261 183
12	- Engagements résultant d'opérations sur dérivés				5 535	
13	- Autres engagements et instruments de fonds propres	85 117	2 369 810	280 000	7 071 183	7 261 183
14	Total de l'AFS					35 940 661
Indications relatives au refinancement stable (<i>required stable funding, RSF</i>)						
15	Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)					561 176
16	Dépôts opérationnels de la banque auprès d'autres établissements financiers	63 975				31 988
17	Créances et titres qui ne sont pas en souffrance	3 517 221	4 189 993	2 101 242	22 806 941	24 095 697
18	- Créances qui ne sont pas en souffrance envers des établissements financiers garantis par des HQLA de catégorie 1 ou 2a					
19	- Créances qui ne sont pas en souffrance envers des entreprises du secteur financier, garanties ni par des HQLA de catégorie 1 ni par des HQLA de catégorie 2a ou non garanties		35 836			5 375
20	- Créances qui ne sont pas en souffrance envers des entreprises du secteur financier, des petites entreprises, des gouvernements centraux, des banques centrales, des corporations territoriales subordonnées, d'autres collectivités de droit public	209 534	2 655 158	704 505	7 179 417	7 988 036

	et des banques multilatérales de développement, dont :					
21	- comportant une pondération en fonction des risques inférieure ou égale à 35 % selon l'AS-BRI					
22	- Créances hypothécaires non grevées sur immeubles d'habitation, dont :	3 207 687	1 485 917	1 377 866	15 390 667	15 885 746
23	- comportant une pondération en fonction des risques inférieure ou égale à 35 % selon l'AS-BRI	3 207 687	1 485 917	1 377 866	15 390 667	15 885 746
24	- Titres qui ne sont pas en défaut et qui ne sont pas éligibles en qualité de HQLA, y c. les actions négociées en bourse		13 072	16 841	237 157	216 540
25	Actifs qui dépendent de passifs					
26	Autres actifs	17 153			349 199	358 843
27	- Matières premières physiques, y c. métaux précieux	17 153				14 580
28	- Actifs remis en qualité de marge initiale pour des opérations sur dérivés et à titre de contribution pour des fonds de défaillance de contreparties centrales					
29	- Créances résultant d'opérations sur dérivés				4 936	
30	- Engagements résultant d'opérations sur dérivés, après déduction des sûretés déposées sous forme de marges variables				1 107	1 107
31	- Tous les actifs résiduels				343 156	343 156
32	Positions hors bilan		709 298			35 445
33	Total du RSF					25 083 148
34	Ratio de refinancement stable (NSFR) (%)					143,3%

(en milliers de francs)

		30.09.2025				
		a	b	c	d	e
		Valeurs non pondérées, en fonction de l'échéance résiduelle				Valeurs pondérées
		Sans échéance	< 6 mois	≥ 6 mois à < 1 an	≥ 1 an	
Indications sur le refinancement stable disponible (available stable funding, ASF)						
1	Instruments de fonds propres				3 267 860	3 267 860
2	- Fonds propres pris en compte avant application des déductions prudentielles				3 267 860	3 267 860
3	- Autres instruments de fonds propres					
4	Dépôts de particuliers et de petites entreprises :	23 609 591	362 877	39 007	173 521	22 169 319
5	- Dépôts stables	7 675 865	17 697	15 853	70 230	7 394 174
6	- Dépôts moins stables	15 933 726	345 180	23 154	103 291	14 775 145
7	Moyens de financement provenant de clients commerciaux et de gros clients, sans les petites entreprises (wholesale) :	3 529 815	145 332	46 060	1 350 065	2 942 431
8	- Dépôts opérationnels					
9	- Autres moyens de financement	3 529 815	145 332	46 060	1 350 065	2 942 431

10	Passifs qui dépendent d'actifs					
11	Autres engagements	105 984	2 210 066	193 000	6 965 385	7 158 265
12	- Engagements résultant d'opérations sur dérivés				3 620	
13	- Autres engagements et instruments de fonds propres	105 984	2 210 066	193 000	6 961 765	7 158 265
14	Total de l'AFS					35 537 875

**Indications relatives au refinancement stable
(required stable funding, RSF)**

15	Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)					622 291
16	Dépôts opérationnels de la banque auprès d'autres établissements financiers	78 126				39 063
17	Créances et titres qui ne sont pas en souffrance	3 022 239	3 965 285	2 365 396	22 705 315	23 767 038
18	- Créances qui ne sont pas en souffrance envers des établissements financiers garantis par des HQLA de catégorie 1 ou 2a					
19	- Créances qui ne sont pas en souffrance envers des entreprises du secteur financier, garanties ni par des HQLA de catégorie 1 ni par des HQLA de catégorie 2a ou non garanties	146	21 979			3 319
20	- Créances qui ne sont pas en souffrance envers des entreprises hors secteur financier, des clients privés ou de petites entreprises, des gouvernements centraux, des banques centrales, des corporations territoriales subordonnées, d'autres collectivités de droit public et des banques multilatérales de développement, dont :	198 075	2 501 064	792 546	7 220 444	7 933 388
21	- comportant une pondération en fonction des risques inférieure ou égale à 35 % selon l'AS-BRI					
22	- Créances hypothécaires non grevées sur immeubles d'habitation, dont :	2 824 018	1 426 739	1 549 649	15 265 833	15 624 797
23	- comportant une pondération en fonction des risques inférieure ou égale à 35 % selon l'AS-BRI	2 824 018	1 426 739	1 549 649	15 265 833	15 624 797
24	- Titres qui ne sont pas en défaut et qui ne sont pas éligibles en qualité de HQLA, y c. les actions négociées en bourse		15 503	23 201	219 038	205 534
25	Actifs qui dépendent de passifs					
26	Autres actifs	15 177			366 720	374 824
27	- Matières premières physiques, y c. métaux précieux	15 177				12 900
28	- Actifs remis en qualité de marge initiale pour des opérations sur dérivés et à titre de contribution pour des fonds de défaillance de contreparties centrales					
29	- Créances résultant d'opérations sur dérivés				4 796	

30	- Engagements résultant d'opérations sur dérivés, après déduction des sûretés déposées sous forme de marges variables	724	724
31	- Tous les actifs résiduels	361 200	361 200
32	Positions hors bilan	702 915	35 146
33	Total du RSF		24 838 362
34	Ratio de refinancement stable (NSFR) (%)		143,1%

Explications concernant le ratio de financement (*net stable funding ratio*, NSFR)

Le ratio de financement (*net stable funding ratio*, NSFR) doit garantir que la stabilité du financement d'une banque à l'horizon d'un an est assurée en permanence. Le NSFR correspond au rapport entre le financement stable disponible (au numérateur : *available stable funding*, ASF) et le financement stable exigé (au dénominateur : *required stable funding*, RSF), avec des pondérations différentes selon la durabilité et la durée des opérations.

Les données figurant dans le tableau LIQ2 se rapportent à chaque fois à la fin de trimestre.

Facteurs d'influence significatifs et variations significatives intervenues durant la période sous revue

Le financement stable disponible (ASF) se compose principalement de dépôts de la Clientèle privée et des petites entreprises (62 % environ), de capitaux à long terme issus du marché des capitaux (22 % environ) et des fonds propres (9 % environ). Le financement stable exigé (RSF) est constitué pour l'essentiel de créances hypothécaires.

Le ratio de financement s'est maintenu à 143 % pendant la période sous revue. Il dépasse nettement le niveau exigé qui est de 100 %.

Publication sur la gouvernance d'entreprise (Annexe 4)

Les informations relatives à la gouvernance d'entreprise sont contenues dans le [Rapport de gestion > Gouvernance d'entreprise](#).

